

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-
JÉSUS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le mardi 6 septembre 2022 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire

Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Valmond Lessard et Stéphane Paré.

Le conseiller Alain Faucher est absent.

La directrice générale et greffière-trésorière, Sylvie Mercier, assiste à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance et souligne les anniversaires du mois de septembre de Mme Sylvie Mercier et de M. Sylvain Gravel.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Adoption des procès-verbaux du 8 et 25 août 2022*
- 4. Lecture de la correspondance*
- 5. Suivi des dossiers*
- 6. Période de questions*
- 7. Étude et adoption des comptes*
- 8. Compte-rendu des comités*
- 9. Questions diverses*
- 10. Levée de la séance*

2022-09-4246

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 ET DU 25 AOÛT 2022

ATTENDU QUE *tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 août 2022 et de la séance extraordinaire du 25 août 2022 avant la tenue des présentes, en conséquence»*

➤ PROCÈS-VERBAL DU 8 AOÛT 2022

2022-09-4247

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 8 août 2022 soit accepté.

➤ **PROCÈS-VERBAL DU 25 AOÛT 2022**

2022-09-4248

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2022 soit accepté.

4. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

➤ **Demande à la CPTAQ pour une demande d'autorisation d'aliénation et de lotissement sur le lot 4 545 627**

ATTENDU QUE la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ vise 2 parties du lot 4 545 627 du Cadastre de Québec, où le demandeur Marika Lachance souhaite obtenir une autorisation d'aliénation et de lotissement, et le demandeur Jean-Paul Lachance pour obtenir une autorisation d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture (résidentielle).

ATTENDU QU'il s'agit des résiduels de l'ancienne route Un appartenant à la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus. Ce lot correspond à une route publique et les deux sections visées dans la demande correspondent à des parties non utilisées de chaque côté. De côté ouest, Marika Lachance possède un lot contigu d'une superficie de 1,76 hectare, la cession de la partie du lot 4 545 627 permettrait d'agrandir son lot sur laquelle elle pratique l'agriculture. De côté est, Jean-Paul Lachance possède un lot contigu d'une superficie de 2,61 hectares au lot 4 545 627. La partie cédée permettrait d'agrandir son lot, mais surtout de régulariser la situation de sa résidence qui se trouve complètement dans la portion du lot 4 545 627 appartenant à la municipalité. La Municipalité garderait de son côté une route conforme à son règlement et les triangles de visibilité.

ATTENDU QUE les conséquences d'un refus pour le demandeur : La résidence de M. Lachance devra être déplacée sur sa propriété (lot 4 544 894), si la CPTAQ ne reconnaît pas son droit acquis, elle devra être démolie.

2022-09-4249

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'autorisation soumise à la CPTAQ pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des parties du lot 4 545 627.

➤ **Demande d'exclusion à la CPTAQ Gérard Lessard**

CONSIDÉRANT que la maison mobile se trouvant sur la propriété de Gérard Lessard n'a jamais été autorisée par la CPTAQ même si on y retrouve un tel usage depuis 33 ans;

CONSIDÉRANT que cette maison-mobile est située en zone agricole, mais qu'elle borne la zone non agricole et qu'il faut produire une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que la demande se situe à proximité du Speedway qui représente une activité récréotouristique d'importance pour la municipalité et la région;

CONSIDÉRANT qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une autorisation de la CPTAQ n'aurait pas d'impact sur le territoire et les activités agricoles pour les considérations suivantes:

- la superficie visée n'a aucun potentiel agricole et n'offre aucune possibilité d'utilisation à des fins agricoles tenant compte des caractéristiques du terrain visé qui est rocailleux comme c'était le cas pour les autorisations accordées par la CPTAQ sur les lots voisins;
- une autorisation n'aurait aucun effet négatif sur les lots avoisinants et sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de zone non agricole à Sacré-Cœur-de-Jésus.

2022-09-4250

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité;

- de soumettre une demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ pour la superficie visée, soit 3 300 mètres carrés située sur le lot 6 398 510 du Cadastre du Québec;

➤ **Demands de changement - Caserne incendie**

Ce sujet est remis à une prochaine séance du conseil.

➤ **Demande de commandite St-Esprit des Pentec-Côtes**

2022-09-4251

Il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière de Saint-Esprit des Pentec-Côtes en leur versant la somme de 50\$ afin de les aider dans l'organisation du rallye automobile de la Fabrique suivi d'un souper dans le cadre de sa 4^e édition.

➤ **Demande de commandite chevaliers de Colomb d'East Broughton**

2022-09-4252

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière des chevaliers de Colomb d'East Broughton en leur versant la somme de 50\$ afin de les aider dans l'organisation des célébrations de leur 75^e anniversaire de fondation.

- 2022-09-4253
- **Demande de commandite Autodrome à East Broughton**

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière du Complexe Sport Motorisé Speedway d'East Broughton en leur versant la somme de 75\$ afin de l'aider à améliorer le circuit de course en y étendant du calcium pour diminuer la poussière et ainsi améliorer la conduite des coureurs.
 - **Demande du club de motoneige Beauce-Frontenac autorisation de passage**

Pour faire suite à la correspondance reçue concernant le droit de circuler sur une portion du rang 6 nord pour l'hiver 2022-2023, les membres du conseil municipal confirment que le club de motoneige continuera d'emprunter ce chemin. Il est bien entendu d'aviser le club de motoneige de mettre la signalisation requise afin de respecter les limites de vitesse et de toujours emprunter le parcours établi.
 - **Bilan incendie des mois de juillet et août.**

M. le maire fait lecture des bilans incendie des mois de juillet et d'août 2022.
 - **Travaux d'aménagement d'une virée pour les camions de déneigement à St-Pierre-de-Broughton (secteur Broughton Station)**

2022-09-4254

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de partage de frais transmise par la municipalité de St-Pierre-de-Broughton, pour les travaux d'aménagement d'une virée pour les camions de déneigement pour un coût estimé des travaux, à partager entre les deux municipalités d'environ 8 720,00 \$.
 - **Patch d'asphalte**

2022-09-4255

Il est résolu à l'unanimité d'effectuer les travaux de réparation d'asphalte par Pavage Jean-Luc Roy Inc. pour un montant de 25 000\$ tel qu'inscrit au budget.
 - **Sentier des mineurs**

Ce dossier est toujours à l'étude
 - **Panneaux adresses civiques 9-1-1**

Suite aux soumissions reçues, prévoir un montant dans le prochain budget

➤ **PRABAM**

Ce sujet est reporté à une prochaine séance du conseil dès que nous aurons reçu le coût des travaux de réparation au garage et entrepôt municipal.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois d'Août 2022.

Salaire du mois d'Août 2022 18 471,04 \$

Comptes à payer

<i>C2200123 à C2200130</i>	<i>13 850,91 \$</i>
<i>P2200185 à P2200210</i>	<i>35 753,90 \$</i>
<i>L2200088 à L220010</i>	<i>19 388,84 \$</i>

2022-09-4256

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers.

7. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

Aucun sujet à cet item.

8. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question à cet item.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-09-4257

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(Signé)

Guy Roy
Maire

(Signé)

Sylvie Mercier
Dir. générale/greffière-trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses des résolutions suivantes : 2022-09-4251, 4252, 4253, 4254, 4255 et 4256.